

SOCIETY FOR
DENTAL SCIENCE

20^E CONGRÈS

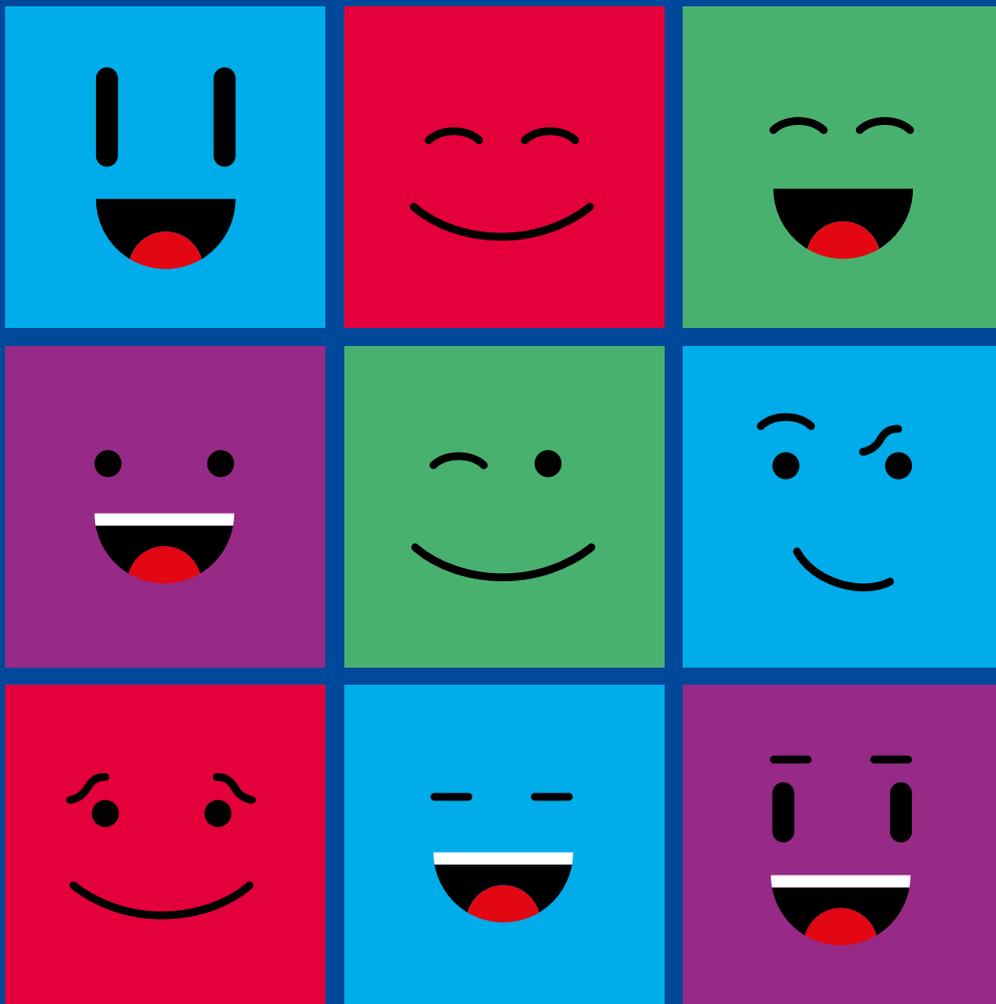
PROGRAMME

MARS 2019

Vendredi 29 + Samedi 30

CHÂTEAU D'AIGLE

Place du Château 1, 1860 Aigle



Ayez, vous aussi, un sourire détendu

Dental, de la Caisse des Médecins: le pack de services pour les cabinets dentaires

La Caisse des Médecins transforme vos données de prestations en factures et veille à ce que celles-ci soient réglées promptement.

- ✓ Factoring (avance sur honoraires)
- ✓ Suivi des débiteurs
- ✓ Gestion des échéances
- ✓ Contrôle de solvabilité
- ✓ Contentieux
- ✓ Et bien plus encore...



ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Caisse des Médecins
Société coopérative · Romandie
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07
www.caisse-des-medecins.ch
romandie@caisse-des-medecins.ch

publi.ch

INFORMATIONS GÉNÉRALES

FORMATION CONTINUE

Le congrès représente 7 heures de formation continue le vendredi et 8h le samedi.

LUNCH

Buffets dînatoires compris dans les frais d'inscription.

SITUATION

Château d'Aigle
Place du Château 1, 1860 Aigle
Attention il n'y a pas de parking directement sur place.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

www.sds-news.com

la maison
dentaire sa

Les deux temps d'un traitement endodontique efficace



La mise en forme

L'obturation

RUDÉRALISATION DE LA MÉDECINE DENTAIRE

Jusqu'en 2018, la Médecine Dentaire a utilisé le Tarif dentaire adopté en 1994. Or, dans l'Accord sur la valeur du point applicable aux prestations médico-dentaires, signé en 1997 par le Concordat des Assureurs-maladie suisses et la SSO, il est stipulé dans l'art. 2 que « Les parties entament des négociations en vue de fixer une nouvelle valeur du point dès que l'indice suisse des prix à la consommation aura fluctué de 10 points au moins par rapport au niveau indiqué au ch. 1 al. 2 ou que des négociations sur l'adaptation de la valeur du point auront abouti dans une autre branche des assurances sociales ». Cet accord a été avalisé par le Conseil fédéral le 14 mai 1997.

La base de calcul de « la valeur du point repose sur le niveau de 134,0 points de l'indice suisse des prix à la consommation (base ISPC décembre 1982 = 100) ». L'ISPC a atteint 134 + 10 soit 144 au cours de l'année 1997 ; 154 (134 +10 +10) à la fin de l'année 2005. Il était en octobre 2018 de 159,9, soit supérieur de plus de 25 points à celui utilisé pour l'évaluation du point en 1994. Logiquement, si l'Accord avait été respecté, on aurait déjà dû effectuer deux réévaluations de la valeur du point : si la valeur du point avait bien été indexé sur l'ISPC, on aurait eu une valeur du point à Fr. 3.33 dès 1997 et une valeur du point de Fr. 3.56 dès 2005. Si on devait effectuer le calcul à partir de la valeur de l'ISPC d'octobre 2018, la valeur du point serait à Fr. 3.70 ! Malheureusement, cet accord n'a pas été respecté et la valeur du point est restée inchangée pendant 24 ans ! Pendant cette période, les primes de l'assurance maladie augmentaient de 159% en 20 ans, et les salaires de 50%.

Le nouveau tarif (Dentotar®) a été négocié uniquement avec les assurances sociales (AA/AM/AI). Les assurances maladie ont refusé d'entrer en matière, ne respectant pas l'accord signé en 1996, ce qui nous oblige ainsi à garder l'ancien tarif. Le nouveau tarif ne concerne réellement que « quelque 2 à 3% de l'ensemble des coûts annuels de la médecine dentaire ». La SSO ajoute que « cette révision était devenue indispensable pour que le patient dont les traitements sont pris en charge par les assurances sociales (AA/AM/AI) ait de nouveau accès aux techniques diagnostiques et thérapeutiques d'aujourd'hui ». La SSO essaie de nous infrasquer de façon grossière. Elle sous-entend que l'ancien tarif ne nous permettait pas d'avoir « accès aux techniques diagnostiques et thérapeutiques d'aujourd'hui ». Est-ce à dire que les patients LAMal continueront à être traités avec des techniques diagnostiques et thérapeutiques qui ne sont pas d'aujourd'hui ? Si on se réfère au TarMed, il a été modifié plus d'une dizaine de fois depuis 2004 et le tarif adapté plusieurs fois, les deux dernières modifications importantes (2014 et 2017) ont été imposées par le Conseil fédéral qui a fait usage de la compétence subsidiaire conférée par l'art. 43, al. 5bis, LAMal. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il y a aussi 2 tarifs en médecine car la décision du Conseil fédéral s'impose aux assurances maladie mais pas aux assureurs sociaux ! Et comme cela leur pose des problèmes techniques, ces derniers ont besoin d'un délai supplémentaire pour les résoudre. Toutefois, il est fort probable que les assureurs sociaux vont s'efforcer d'appliquer rapidement le nouveau tarif car il leur est plus favorable.

**Vous pouvez lire la suite de cet éditorial sur notre site :
www.sds-news.com**

JACKY SAMSON
Président de la SDS

VENDREDI 29 MARS

MODÉRATEURS

Matin - Jacky Samson
Après-midi - Florian Combremont

08H³⁰ - 09H⁰⁰

CAFÉ D'ACCUEIL AU STAND DE LA CAISSE POUR MÉDECINS-DENTISTES SA

09H⁰⁰ - 09H⁰⁵

OUVERTURE DU CONGRÈS

09H⁰⁵ - 09H⁴⁵

UPDATE EN ENDODONTIE-MINIMAL INVASIVE BASÉ SUR L'ANATOMIE DES CANAUX

Dr Guillaume Jouanny (Université Paris René Descartes)

09H⁴⁵ - 10H³⁰

RÉGÉNÉRATION PULPAIRE PAR THÉRAPIE CELLULAIRE ASSISTÉE

Prof. Cédric Mauprivez (UFR d'Odontologie, Université Paris Diderot, Paris)

10H³⁰ - 11H¹⁵

PAUSE CAFÉ ET VISITE DE L'EXPOSITION

11H¹⁵ - 12H⁰⁰

RETRAITEMENT ENDODONTIQUE : UN NOUVEAU CONCEPT

Dr Guillaume Jouanny (Université Paris René Descartes)

12H⁰⁰ - 13H³⁰

PAUSE DÉJEUNER ET VISITE DE L'EXPOSITION

13H³⁰ - 14H¹⁵

ENTRETIEN MOTIVATIONNEL

Prof. Jean-Bernard Daeppen (Service d'Alcoologie, Département de Médecine et Santé communautaires, CHUV)

14H¹⁵ - 15H⁰⁰

EPIGÉNÉTIQUE ET IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTÉ

Dr Ariane Giacobino (Service de Médecine Génétique, HUG)

15H⁰⁰ - 15H³⁰

PAUSE CAFÉ ET VISITE DE L'EXPOSITION

15H³⁰ - 16H¹⁵

PATHOLOGIES SALIVAIRES : QUAND LES PATIENTS NOUS EN FONT BAVER (OU PAS)

Dr Anne-Gaëlle Chaux-Bodard
(Faculté d'Odontologie Lyon - CRCC Léon Bérard)

16H¹⁵ - 17H⁰⁰

DOULEURS FANTÔMES. SAVOIR LES GARDER À L'ESPRIT !

Prof. Vianney Descroix (Université Paris René Descartes)

17H¹⁵ - 18H⁰⁰

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 30 MARS

MODÉRATEURS

Matin - Robert Brodmann
Après-midi - Simon Abi Najm

09H⁰⁰ - 09H⁴⁵

OSTÉONÉCROSE : EST-CE UNE FATALITÉ ?

Dr Vanessa Baaroun (Université Paris René Descartes)

09H⁴⁵ - 10H³⁰

BIO-IMPRESSION ET CHIRURGIE ORALE

Prof. Sylvain Catros (Faculté d'Odontologie, Bordeaux)

10H³⁰ - 11H⁰⁰

PAUSE CAFÉ ET VISITE DE L'EXPOSITION

11H⁰⁰ - 11H⁴⁵

EXPLOITATION DE L'IMAGERIE EN ODONTOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE LÉGALES

Prof. Christophe Bou (Faculté d'Odontologie, Bordeaux)

11H⁴⁵ - 12H³⁰

PALÉOPATHOLOGIE DENTAIRE : QUAND LES DENTS NOUS ÉCLAIRENT SUR LE PASSÉ

Dr Rémy Esclassan (Faculté de Chirurgie dentaire, Toulouse)

12H³⁰ - 14H⁰⁰

PAUSE DÉJEUNER ET VISITE DE L'EXPOSITION

14H⁰⁰ - 14H⁴⁵

COMMUNICATION ET GESTION DU STRESS

Prof. Sylvie Boisramé (Département de Chirurgie Orale, UFR d'Odontologie, Brest)

14H⁴⁵ - 15H³⁰

L'ORTHODONTIE EN OMNIPRATIQUE

Dr Manfred Imsand (pratique privée, Sion)

15H³⁰ - 16H⁰⁰

PAUSE CAFÉ ET VISITE DE L'EXPOSITION

16H⁰⁰ - 16H⁴⁵

LE PRF (PLATELET RICH FIBRIN) EN CHIRURGIE ORALE

Dr Joe Merheb (pratique privée, Ardents)

16H⁴⁵ - 17H³⁰

LE LICHEN PLAN BUCCAL : AFFECTION BÉNIGNE ?

Prof. Jacky Samson (pratique privée, Centre médico-dentaire Balxert)

17H³⁰ - 17H⁴⁵

CLÔTURE DU CONGRÈS

INSCRIPTION

MERCI DE VOUS INSCRIRE VIA NOTRE SITE: WWW.SDS-NEWS.COM

Vous pouvez également vous inscrire par fax au : +41(0)22 329 35 31
en utilisant le formulaire ci-dessous.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

C.P.

TÉL.

FAX

E-MAIL

FRAIS D'INSCRIPTION

VENDREDI

SAMEDI

2 JOURS

Membre SDS

CHF 300

CHF 300

CHF 450

Non-membre

CHF 500

CHF 500

CHF 700

Devenir membre SDS

CHF 650

Assistant(e) universitaire

CHF 200

Hygiéniste dentaire

CHF 200

Assistant(e) dentaire

CHF 125

VIREMENT BANCAIRE À
EFFECTUER EN CHF



SDS Postfinance | CCP 17-174826-1
IBAN CH64 0900 0000 1717 4826 1